

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

LEADER 2014-2020	GAL Terres de vie en Lozère	
ACTION	N° 2	Adapter l'économie du territoire au regard des besoins de la population et des enjeux de développement
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention le 10 décembre 2015	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Orientations stratégiques du programme LEADER		
Favoriser la diversification de l'économie et consolider son ancrage sur le territoire		
<ul style="list-style-type: none"> • Domaines prioritaires du PDR : <ul style="list-style-type: none"> - P1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales - P2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts - P3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture - P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales • Orientations stratégiques LEADER : <ul style="list-style-type: none"> - Un développement économique solidaire - Une stratégie d'accueil de nouvelles populations 		
b) Objectifs stratégiques et opérationnels		
Eléments de contexte :		
<p>En matière économique, la baisse du nombre d'exploitants agricoles, les difficultés de transmission des exploitations malgré un potentiel de développement de nouvelles filières comme la châtaigne, pisciculture, équin, etc, fragilisent le territoire dans lequel l'agriculture représente une part importante de l'économie. Cette agriculture pourtant dynamique et de qualité disposant d'importants savoir-faire n'est pas attractive.</p> <p>Les circuits courts commencent à se développer, mais restent insuffisants. Un besoin de structuration, d'organisation, d'animation de ces circuits s'avère nécessaire pour diffuser la production du territoire. Des outils de transformation doivent être créés pour développer ces filières et maintenir la plus-value économique à travers les circuits courts du territoire.</p> <p>En ce qui concerne l'artisanat et le commerce de proximité, la transmission, reprise et la création d'entreprises est peu dynamique sans compter la faiblesse du tissu artisanal.</p> <p>Le tourisme est peu développé sur le secteur, malgré le capital nature de la Margeride et de la Vallée du lot et des sites touristiques et patrimoniaux remarquables.</p> <p>Les hébergements touristiques de faible qualité et en nombre insuffisant ne favorisent pas l'attractivité du territoire. Notre territoire rural demande de nouvelles organisations et pratiques pour maintenir et développer la vie en milieu rural. Cette dynamique passe par le soutien à son activité économique.</p>		
Objectifs de la Fiche-Action :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le développement des filières et la création de nouvelles filières et les activités innovantes ▪ Adapter l'offre économique aux besoins du territoire ▪ Développer un tourisme innovant dans son offre et sa structuration ▪ Favoriser l'entreprenariat et l'esprit d'entreprise ▪ Soutenir les nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société ▪ Encourager la transformation des produits locaux et accompagner la structuration des circuits courts en faveur du tissu économique rural ▪ Soutenir les projets des petites entreprises artisanales et commerciales ainsi que la transmission / reprise en faveur du tissu économique rural 		

Effets attendus

- L'innovation ou/et l'expérimentation est plus développée et/ou intégrée dans le développement des entreprises
- Développement d'outils de transformation des productions locales
- Les créations, reprises d'entreprises artisanales, commerciales et de services sont plus nombreuses
- Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés
- La fréquentation touristique est mieux répartie (extension de la saisonnalité et meilleure répartition géographique)
- Les segments de l'économie touristique sont complétés
- L'emploi est maintenu voire augmenté
- L'ancrage sur tout le territoire de l'artisanat et du commerce de proximité est affirmé

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- Soutien à la mise en place de formations collectives pour une montée en compétence notamment à destination des offices de tourisme
- Soutien aux projets permettant la mise en place de stratégie de mutualisation (par exemple : outils, services)
- Soutien aux projets favorisant la structuration de l'offre et/ou sa qualification
- Soutien à la sensibilisation pour la création d'emplois partagés et/ou d'organisation de la pluriactivité (par exemple séminaire ou intervention d'un spécialiste du groupement d'employeurs)
- Soutien à la sensibilisation, au développement, à la modernisation aux usages numériques, à la création/modernisation des outils mutualisés
- Soutien à la création de tiers lieu permettant l'innovation à travers le numérique (par exemple : fablab, drives fermiers).
- Soutien à la création, à l'extension, à la réhabilitation de sites touristiques
- Soutien à la création, à l'extension, à la réhabilitation d'hébergement touristique
- Soutien à la mise en œuvre de démarches de qualité (par exemple acquisition d'un label)
- Réalisation d'aménagement d'un équipement en lien avec l'accueil touristique
- Réalisation de diagnostics visant la diversification des offres
- Soutien à la sensibilisation à de nouvelles pratiques et organisations relatives aux mutations de la société
- Soutien à la création, au développement et à la transmission pour l'installation dans les domaines suivants : le service, l'artisanat, le commerce et toutes activités innovantes
- Soutien à la création de plateformes de tri ou de distribution, ateliers de transformation (non éligibles au volet régional du PDR) (par exemple : lieux de ventes collectifs)
- Soutien à la promotion et à la mise en réseau autour des produits locaux et des savoirs faire
- Réalisation d'animations foncières sur le territoire du GAL Terres de vie en Lozère (par exemple : immobilier d'entreprise, foncier économique, zones d'activités)
- Soutien à la création, au développement et à la transmission des entreprises

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum

5. BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales et leurs regroupements
- Etablissements publics
- Associations loi 1901
- PME au sens communautaire
- Coopératives
- Maîtres d'ouvrages privés pour les hébergements touristiques

6. COUTS ADMISSIBLES**Dépenses immatérielles :**

- Diagnostics et études pré-opérationnelles et opérationnelles relatifs aux nouvelles filières, diversification, aménagement
- Etudes de dimensionnement technique, juridique, de faisabilité financière des opérations

- Coûts d'organisation et de mise en œuvre des formations/séminaires : conception, logistique (location de salles, matériel de formation), supports pédagogiques, intervention des formateurs, prestation de services des intervenants.
- Frais de communication
- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement rattachés à l'opération (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration & d'hébergement (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de restauration et d'hébergement pourront être calculés sur cette base)
- Prestation de service

Dépenses matérielles :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre
- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles, de sites touristiques et de projets économiques
- Matériaux et équipements
- Fonds de commerce

Sont inéligibles les dépenses pour la création de sites Internet non marchand, les dépenses relatives au fonctionnement de la structure

*Le renouvellement du matériel existant n'est pas éligible **ni le matériel d'occasion***

Ne sont pas éligibles les dépenses de voiries, d'AEP, de réseaux et de maîtrise d'œuvre isolée

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE**Conditions d'éligibilité du demandeur :**

- Localisation du porteur de projet ou du projet sur le territoire du GAL

Conditions d'éligibilité du projet :**1/ Pour le secteur du tourisme :****✚ Pour les projets d'hébergements :**

- Attestation du relais Départemental Gîtes de France Lozère ou Clévacances ou autre organisme de classement confirmant que le label a été demandé à la demande de paiement
- Attestation d'engagement du porteur de projet pour la montée en gamme et la labellisation pour l'hébergement touristique : 3 épis, 3 clefs ou équivalent au minimum sauf hôtellerie et hôtellerie de plein air
- Attestation d'adhésion à la démarche de labellisation pendant 5 ans minimum et maintenir la location saisonnière pendant 5 ans de plus (10 ans au total de location saisonnière)

✚ Pour les projets d'hôtellerie :

(La montée en gamme et la labellisation ne sont pas exigées)

- Une note d'opportunité de la Chambre de commerce et d'industrie comprenant :
 - La présentation de l'entreprise
 - La présentation du projet
 - L'opportunité de l'investissement au vu :
 - ✓ Des priorités telles que révélées par le suivi qualité mis en place dans l'entreprise et/ou externalisé
 - ✓ Le positionnement marketing de l'entreprise
 - La faisabilité économique du projet
 - L'avis technique de la Chambre de commerce et d'Industrie

✚ Pour les projets d'hôtellerie de plein air :

- Le critère de montée en gamme et de labellisation de 2 étoiles minimum ou équivalent
- Attestation d'adhésion à la démarche de labellisation pendant 5 ans minimum

2/ Pour les autres projets :

- Un cahier des charges sur les diagnostics/études comprenant :
 - L'identité du porteur de projet
 - L'intitulé
 - Le contenu
 - La localisation
 - Les orientations, les objectifs, la méthode d'élaboration du diagnostic
 - L'organisation et le pilotage de la mission
 - Le calendrier
 - Le programme d'actions, les résultats attendus

Exclusions :

- Ne sont pas éligibles :
 - Les dépenses d'achat d'ordinateur
 - La création de sites Internet non marchand
 - Les travaux d'assainissement et de voirie

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les projets seront notés suivant les principes de sélection suivants :

- Impact économique et sur le maintien et l'accueil de population
- Valorisation des ressources locales
- Dimensions partenariales

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Le montant maximal de l'aide publique est de 80% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.
- Taux de cofinancement du FEADER : 80%.
- Le Taux Maximum d'Aide Publique (TMAP) est de 30% pour les projets d'entreprises, d'activités économiques et d'hébergements touristiques.
- Pour les projets d'études : le montant LEADER est plafonné à 20 000 € avec un TMAP à 80 %.
- Pour les projets d'hébergements touristiques : le montant LEADER est plafonné à 34 500€.
- Pour les projets d'équipements et d'activités économiques : le montant LEADER est plafonné à 12 000€.
- **Pour les projets d'atelier relais de transformation : le montant LEADER est plafonné à 20 000 € avec un TMAP à 80 %.**

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION**a) Suivi**

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : évaluation à mi-parcours et/ou évaluation ex-post

Questions évaluatives :

De quelle manière les projets et actions ont permis d'accroître la fréquentation touristique sur le territoire ?

De quelle manière les projets et actions ont permis le développement et la création de nouvelles activités ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'entreprises et/ou d'activités économiques soutenues ou étudiées	20
Réalisation	Nombre de formation, d'accompagnement, de sensibilisations réalisées ou étudiées	5
Réalisation	Nombre de sites touristiques soutenus ou étudiés	4
Réalisation	Nombre d'activités et d'équipements touristiques soutenus ou étudiés	2
Réalisation	Nombre d'hébergements touristiques soutenus ou étudiés	10
Réalisation	Nombre d'atelier relais de transformation	5
Résultats	Evolution du taux de croissance du tissu économique du territoire, source INSEE	Entre 1% et 2%